

Élection des représentants du personnel à la CCP des contractuels d'enseignement, d'éducation et psychologues

SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022

Réunion du 8 décembre 2022

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote [central] réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 17 heures 57, au Rectorat – ZAC de Dothémare – Parc de Providence 97180 LES ABYMES CEDEX proclame les résultats électoraux suivants :

A. Composition du bureau de vote

Présidente : Mme Astrid VINCENNES

Secrétaire : Mme Camille HORN

Délégués des listes :

- 1- M. Firmin THÉOPHILE, UNSA Éducation
- 2- M. Aurélien BOUDON, SUD
- 3- M. Jean-Pierre LUCIANI, STC Éducation
- 4- Mme Marie-Laure ERAMBERT, SPEG
- 5- M. Teddy TANCONS, SNCL
- 6- M. Gérard LENFANT, SNAPEN
- 7- Mme Valérie Véronique MOUTOU, SNALC
- 8- M. Laïdi BEN HADDOU, FSU
- 9- M. Jean-Marc PIEROCHE, FO
- 10- M. Olivier VIENNE, CFTC
- 11- M. Laurent BOUVIER, Action et démocratie CFE-CGC

B. Résultats du dépouillement

Données générales

Nombre des électeurs inscrits :	442
Nombre des votants :	141
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Nombre de suffrages valablement exprimés :	137

Listes en présence

Listes en présence	UNSA EDUCATION	SUD	STC EDUCATION	SPEG	SNCL SIES SAGES	SNAPEN	SNALC	FSU	FO	CFTC	Action et démocratie
Nombre de voix	31	0	0	42	11	1	4	35	12	1	0
Nombre de sièges	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0

C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence

Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =

$$137/3=45,67$$

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

Etape 2 : répartition des sièges suivant le QE

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
UNSA EDUCATION	0
SUD	0
STC EDUCATION	0
SPEG	1
SNCL SIES SAGES	0
SNALC	0
FSU	0
FO	0
CFTC	0
Action et démocratie	0

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

1/3

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

2

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° __2__

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA EDUCATION	0
SUD	0
STC EDUCATION	0
SPEG	0
SNCL SIES SAGES	0
SNALC	0
FSU	1
FO	0
CFTC	0
Action et démocratie	0
UNSA EDUCATION	0

La liste FSU a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° __2__.

Etape 3 : répartition selon la plus forte moyenne (PFM) si nécessaire :

Attribution du siège n° __3__

Listes en présence	Plus forte moyenne
UNSA EDUCATION	1
SUD	0

STC EDUCATION	0
SPEG	0
SNCL SIES SAGES	0
SNALC	0
FSU	0
FO	0
CFTC	0
Action et démocratie	0

La liste UNSA EDUCATION a la plus forte moyenne et obtient donc le siège n° __3__.

Résultats :

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
UNSA EDUCATION	1
SUD	0
STC EDUCATION	0
SPEG	1
SNCL SIES SAGES	0
SNALC	0
FSU	1
FO	0
CFTC	0
Action et démocratie	0

D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus

Titulaires	UNSA EDUCATION
	SPEG
	FSU
Suppléants	UNSA EDUCATION
	SPEG
	FSU

E. Observations

--

F. Emargements

La présidente Mme Astrid VINCENNES	
La secrétaire Mme Camille HORN	
La secrétaire suppléante Mme Cosette SYLVESTRE	
<u>Les délégués de listes ou leurs suppléants</u> M. Firmin THÉOPHILE, UNSA Éducation	
M. Aurélien BOUDON, SUD	
M. Jean-Pierre LUCIANI, STC Éducation	
Mme Marie-Laure ERAMBERT, SPEG	
M. Teddy TANCONS, SNCL	
M. Gérard LENFANT, SNAPEN	
Mme Valérie Véronique MOUTOU, SNALC	
M. Laïdi BEN HADDOU, FSU	
M. Jean-Marc PIEROCHE, FO	
M. Olivier VIENNE, CFTC	
M. Laurent BOUVIER, Action et démocratie CFE-CGC	